

**Mairie du MOLAY-LITTRY
Calvados**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 AVRIL 2025**

Présents : Mrs BERTIER, MARIOTTI, Mme MOTTIN, Mr FURDYNA, Mr PHILIPPE, Mmes GODARD, LE BATARD, Mrs PLINE, VILLEDIEU, Mmes LÉONARD, PHILIPPE, Mrs MAHIEU, DEFRANCE, MARY, Mmes GUILLEMIN, AGNÈS, DUPONT.

Absents Excusés : Mr DIMÉSIC, Mmes LEGOUPIL, LAVAL, Mrs MORICE, MAHEUT.

Secrétaire : Mme DUPONT

Pouvoir : Mr DIMÉSIC a donné pouvoir à Mr DEFRANCE
Mme LEGOUPIL a donné pouvoir à Mme LÉONARD
Mme LAVAL a donné pouvoir à Mme GODARD
Mr MORICE a donné pouvoir à Mme AGNÈS

2025/039 : BUDGET DÉCISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la notification des dotations de l'Etat pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal décide de prendre en compte ces montants en prenant la décision modificative n° 1 suivante sur le budget principal :

Section de Fonctionnement :

Recettes : art 74111 (dotation forfaitaire des Communes) : + 3 342 euros

art 741121 (dotation solidarité) : + 32 327 euros

art 741127 (dotation de péréquation) : + 13 696 euros

Dépenses : art 65888 (autres charges de gestion courante) : + 49 365 euros

D'autre part, afin de pouvoir prendre en charge les frais d'annonces légales concernant l'appel d'offres des travaux de voirie 2025, le Conseil Municipal décide de prendre la décision modificative n° 2 suivante sur le budget principal 2025.

Section d'Investissement :

Dépenses : art 2151 (travaux de voirie) : - 600 euros

art 2033 (frais d'insertion annonces légales) : + 600 euros

2025/040 : REMBOURSEMENT SALLE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à rembourser 100 euros pour la location du Module le 15 Février 2025 au Football Club Littry.

En effet, cette réservation concernait la location gratuite accordée une fois par an à chaque association.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer l'annulation du titre 101 de l'exercice 2025 pour ce montant.

2025/041 : MUSÉES

Mme PHILIPPE, Conseillère Municipale, informe le Conseil Municipal de la bonne fréquentation des visiteurs depuis la réouverture des Musées le 5 avril dernier.

Le recrutement d'un saisonnier pour la période du 16 Juin 2025 au 31 Août 2025 est nécessaire pour le fonctionnement des Musées.

La candidature de Mme Marion STAUB a été retenue.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre le contrat correspondant.

2025/042 : JURY D'ASSISES 2026

A la demande du Préfet du Calvados, et en vue de dresser la liste préparatoire annuelle départementale du jury d'assises 2026, il est procédé publiquement au tirage au sort de 9 noms de jurés :

- Mme OZENNE Veuve ANNE Andrée domiciliée 21 rue de la Pompe à Feu,
- Mme LARIVAILLE épouse MARIE DIT ASSE Dominique domiciliée 1013 rue de Balleroy,
- Mr BALLEROY Loïc domicilié 5 rue de la Fosse Frandemiche,
- Mme MARCQ épouse LECLUSE Martine domicilié 5 rue de la Pompe à feu,
- Mme BROSSAULT épouse MARIE Marie domiciliée 181 rue rue Rétot,
- Mme HALLIER épouse FILMONT Stéphanie domiciliée 36 résidence Maurice Julienne,
- Mr GANDINI Anthony domicilié 65 rue de la Gare,
- Mme COUTURE épouse LE ROUX Dominique domicilié 303 le Canard,
- Mr GIARD Ludovic domicilié 10 rue Philippe Guillaume Lance.

2025/043 : TERRAIN RUE DE BAYEUX

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'acquisition du bois situé rue de Bayeux AC N° 23 est reportée en raison de la consultation obligatoire de la SAFER pour cette cession.

Le Conseil Municipal sera tenu informé de l'avancement de ce dossier.

2025/044 : PRISE DE COMPÉTENCE « PRODUCTION, DISTRIBUTION ET PROTECTION DE L'EAU POTABLE » SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

La loi NOTRe du 07 Août 2015 avait initialement prévu le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et d'agglomération au 1^{er} Janvier 2020.

La loi du 3 Août 2018 a ensuite introduit un mécanisme de report au 1^{er} janvier 2026, sous certaines conditions.

Le 03 mars 2025, la Commission des lois de l'Assemblée Nationale a adopté une proposition de loi visant à mettre fin à l'obligation de transfert de compétences eau potable et assainissement collectif.

Afin de tenir compte de cette orientation et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Isigny-Omaha Intercom sollicite la prise de compétence : « Production, distribution et protection de l'eau potable » et par voie de conséquence la modification de ses statuts, afin d'y ajouter la compétence facultative suivante :

III – 7 : « Production, distribution et protection de l'eau potable ».

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de Le Molay-Littry est appelé à délibérer également sur cette prise de compétence.

Après en avoir échangé et délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte à l'unanimité le transfert de la compétence et la modification statutaire d'Isigny-Omaha-Intercom à compter du 1^{er} Janvier 2026 ;
- Autorise Monsieur le Maire à envoyer la présente délibération aux services de l'Etat ainsi qu'aux services de la Communauté de communes.

2025/045 : INSTALLATION DE COMPOSTEURS COLLECTIFS

Mr FURDYNA, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal les lieux d'installation de composteurs collectifs proposés par le SEROC (Place du Marché à proximité des conteneurs semi-enterrés, rue du lavoir, Impasse des Puits, rue Bovey-Tracey).

Le Conseil Municipal souhaite que ces lieux soient repensés et demande au SEROC de venir à la prochaine réunion du Conseil Municipal le 20 Mai 2025 pour en discuter.

2025/046 : LOGO DE LA COMMUNE

Mr DEFRANCE, Conseiller Municipal, rappelle au Conseil Municipal l'organisation d'un concours de création de logo pour ses supports de communication afin de lui donner une nouvelle entité visuelle « un logo pour ma commune » du 1^{er} Avril au 15 Mai 2025.

Le Conseil Municipal espère que chacun va s'investir pour proposer un nouveau logo en tenant compte du règlement défini ultérieurement par la Commission.

2025/047 : LA PÉTANQUE MOLYSTRIENNE

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de l'Association « La Pétanque Molystrienne » souhaitant afficher des panneaux publicitaires de ses sponsors sur le mur communal à proximité du boulodrome, situé rue des Mesliers.

Le Conseil Municipal est favorable à cette initiative et donne son accord, cette action permet de valoriser ces sponsors.

2025/048 : COURSE DE CAISSE A SAVON

Mr MARY, Conseiller Municipal, informe le Conseil Municipal de l'avancement de l'organisation de la course de caisse à savon le 21 Juin prochain.

Chacun est très investi dans ses missions et un appel aux bénévoles a été lancé pour gérer cette manifestation.

Le Conseil Municipal se félicite de cette initiative et reste à l'écoute des organisateurs.

2025/049 : AXA

Après avoir pris connaissance des modalités d'action d'AXA pour proposer une mutuelle aux habitants de la Commune, Le Conseil Municipal valide par 12 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions la convention leur permettant de mettre en place ce dispositif sur le territoire communal.

Une réunion publique sera organisée par cet organisme pour présenter ce dossier.